



Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)  
Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti  
Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819  
Mail : rfeo04@yahoo.fr



---

# Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe

# RFEO

## STATUT

**Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe  
(RFEO)  
Fondé le 17 Mars 2007**

*Adresse: Rue Saint Pierre, Ouanaminthe, Nord Est, Haiti*





## Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



### *Mise en contexte*

RFEFO a pris naissance à Ouanaminthe le 17 mars 2007 par les femmes leaders de cette zone. Madame Roselène PIERRE, comme l'une des membres fondatrice de cette structure, en était à la tête. Sans doute, ce groupement se considère comme une organisation de femmes à but non lucratif. La création de cette Organisation se fait suite au constat d'une grande recrudescence de violences frappant les personnes au moment des crises politiques de 2004. Outre les violences politiques de cette époque qui ont provoqué de nombreux cas de féminicides, des suicides de jeunes hommes, suites à des déceptions sentimentales, occasionnent aussi de différents types de violences faites aux femmes et aux filles généralement en VBG. Ces événements, entre autres, ont motivé les fondatrices à rejoindre les autres leaders militantes de cette zone pour l'implantation de cette organisation dans la dite Commune.

Les objectifs de l'organisation sont :

1. Faciliter l'accès à des membres et faciliter l'échange avec d'autres organisations de femmes au niveau local dans le cadre d'interventions ;
2. Travailler dans le domaine de l'agriculture et activités génératrices ;
3. Appuyer les victimes et les non-victimes de violences ;
4. Rassembler la population sur l'équité de genre.

Les 05 premières personnes des membres fondatrices de RFEFO

N°	NOM	NIF / CIN	Signature
1	Roselène PIERRE	04-04-391971-12-0001	
2	Edwige	04-04-391971-06-0001	
3	Yveline	04-12-994137-07-0001	
4	Marcelle	04-04-391971-05-0001	
5	Edwige	04-04-391971-01-0001	
6	Christine	04-04-391971-01-0001	



**Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)**  
Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti  
Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819  
Mail : rfeo04@yahoo.fr



### PROCES-VERBAL DE L'ACTE CONSTITUTIF

L'An deux mille sept et le jeudi dix-sept mars ; Nous les leaders militantes du haut du bourg de la commune de Ouanaminthe, Pierre Roselene, Edmonde Pierre, Cetoute Virginie, Mesidor Marceline, Deshommes Emmanuella, Verniaud Danise, Isaac Martine, Délivrance Melana, Jean-Baptiste Christiane, Bien Aime Christamène, Pierre Fredeline, réunis à Cite des Fleurs au Collège la Patience, avons décidé de fonder une organisation dénommée « Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe » ayant pour sigle « **RFEO** ».

L'objectif de l'organisation :

1. Travailler pour un demain meilleur ;
2. Entreprendre des activités rentables visant à augmenter le revenu des membres ;
3. Organiser et participer dans les activités socio-culturelles qui leur permettront de mieux s'évoluer ;
4. Faciliter l'éducation des membres et faciliter l'échange avec d'autres organisations de femmes qui évoluent dans le même domaine d'intervention ;
5. Intervenir dans le domaine de l'agriculture et activités subséquentes ;
6. Accompagner des femmes et des filles victimes de violences ;
7. Sensibiliser la population sur l'équité de genre.

#### Les différentes personnalités membres fondateurs de RFEO

NOM	PRENOM	NIF / CIN	Signature
Pierre	Roselene	04-04 -99-1973-12 - 0065	
Pierre	Edmonde	04-04-99-1982-06- 00001	
Cetoute	Virginie	04-12-99-1979-07- 00011	
Mesidor	Marceline	04-04-99-1986-03- 00026	
Deshommes	Emmanuella	04-06-99-1978-01- 00002	
Bien - Aime	Christamène	04-04-99-1960-06- 00015	



Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



Isaac	Martine	04-04-99-1974-05-00026	Isaac Martine
Délivrance	Melana	04-11-99-1976-07-00004	D.D.
Verniaud	Danise	04-04-99-1966-10-00004	Verniaud D
Jean Baptiste	Christianne	04-04-99-1953-05-00014	M. D. C.
Pierre	Fredeline	04-04-99-1972-08-00026	Pierre Fredeline
Pierre	Alta	04-02-99-1989-06-00003	Pierre Alta
Telfort	Josette	04-03-99-1970-06-00009	telfort josette

Les membres qui etaient élus pour la Coordination de l'année 2017 sont :

NOM	PRENOM	FONCTION	NIF / CIN	Signature
Pierre	Roselène	Coordonatrice	04-04 -99-1973-12 -0065	
Pierre	Edmonde	Coordonatrice Adjointe	04-04-99-1982-06-00001	
Cetoute	Virginie	Secrétaire Gnle	04-12-99-1979-07-00011	
Bernadin	Viviane	Secrétaire Adjointe	04-04-99-1986-03-00026	
Deshommes	Emmanuella	Trésorière 1	04-06-99-1978-01-00002	
Bien – Aime	Christamène	Tresoriere 2	04-04-99-1960-06-00015	
Isaac	Martine	Déléguee 1	04-04-99-1974-05-00026	
Pierre	Fredeline	Déléguee 2	04-11-99-1979-07-00004	
Jean	Miaudeline	Déléguee 3	1103087802	
Vincent	Jaccina	Déléguee 4	04-04-99-1983-05-00014	
Charles	Nathanie	Conseillère Juridique	04-04-99-1992-08-00026	
Marseille	Rose Sabine	Conseillère Technique	04-02-99-1989-06-00003	
Alexis	Rose Darla	Resp. Relations Pub.	04-03-99-1990-06-00009	





**Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)**  
**Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti**  
**Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819**  
**Mail : rfeo04@yahoo.fr**



### PROCES-VERBAL D'ELECTION 2021 DU COMITE EXECUTIF

L'An deux mille vingt-et-un et le Lundi 29 Novembre, nous les membres de l'organisation avons réuni en assemblée Générale en son siège à Ouanaminthe afin d'élire une Coordination Centrale et un nouveau comité exécutif à la tête de l'Organisation dénommée « Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe » ayant pour sigle « **RFEO** » ;

L'élection a eu lieu, après dépouillement, à la majorité des membres présents, les membres ci-après sont élus pour une Coordination Centrale (CC) avec leur fonction respective pour une durée de cinq (5) ans et un comité exécutif nommé avec leur fonction respective pour une durée de deux (2) ans.

L'objectif de l'organisation sera poursuivi notamment :

1. Accompagner des femmes et des filles victimes de violences ;
2. Sensibiliser la population sur l'équité de genre.
3. Travailler pour un demain meilleur ;
4. Entreprendre des activités rentables visant à augmenter le revenu des membres ;
5. Organiser et participer dans les activités socio-culturelles qui leur permettront de mieux s'évoluer ;
6. Faciliter l'éducation des membres et faciliter l'échange avec d'autres organisations de femmes qui évoluent dans le même domaine d'intervention ;
7. Intervenir dans le domaine de l'agriculture et activités subséquentes ;

**Les membres élus pour la Coordination Centrale sont :**

Nom	Prénom	Fonction	CIN	Signature
PIERRE	Rosèle	Presidente	1019730640	[Signature]
DESHOMMES	Emmanuella	Resp.Finances	1099439787	[Signature]
CETOUTE	Virginie	Resp Com.	04-12-99-199-02-0011	[Signature]
PIERRE	Edmonde	Administratrice	101-923093100114	[Signature]
Thony	Judette	Conseillère Tech	04-04-99-1983-05-1-14	[Signature]

**Les membres nommés pour le Comité Exécutif**

Nom	Prénom	Poste	CIN	Signature
MARSEILLE	Rose Sabine	Coordonnatrice	1054930634	[Signature]
ELIE	Lydie	Vice Coordonnatrice	113-455-0607	[Signature]
AVENA	Venia	Secrétaire 1	1108180575	[Signature]
JEAN	Lourdres Diana	Secrétaire 2	04-04-99-1989-02-0014	[Signature]
JEAN	Miaudeline	Trésorière 1	003-826-548-3	[Signature]
BIEN- AIME	Christamène	Trésorière 2	005-977-852-4	[Signature]
CODIO	Mezulia	Déléguée 1	116-873-601-0	[Signature]
ROCHER	Wideline	Conseillère Juridique	143132312	[Signature]



**Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)**

**Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti**

**Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819**

**Mail : rfeo04@yahoo.fr**



# STATUTS

## CHAPITRE I

### DE LA DENOMINATION DU SIGLE – DUREE- MISSION- VISION- OBJECTIF

- Art. 1.** A Ouanaminthe, il est créé le dix-sept mars deux mille sept une organisation dénommée Rassemblement de Femmes Engagées de Ouanaminthe.
- Art. 2.** Le Rassemblement de Femmes Engagées de Ouanaminthe a pour sigle : (RFEO).
- Art. 3.** Le Rassemblement de Femmes Engagées de Ouanaminthe est une organisation à but non lucratif à caractère socio- économique et culturel. Elle regroupe les femmes de centre ville et les cinq (5) sections Communales avoisinantes (Haut-Maribaroux, Acul des Pins, Savane-Longue, Gens-de Nantes, et Savane-au- Lait).
- Art. 4.** La durée de vie de l'organisation est illimitée. Cependant, les activités ou les projets doivent s'étendre sur des période limitée.
- Art. 5.** Le siège social de RFEO sise à Ouanaminthe, Rue Saint pierre, il peut être transféré en tout autre lieu et a n 'importe quel moment sur la décision de l'assemblée générale des membres.
- Art. 6.** Des annexes de RFEO peuvent être établies dans d'autres points du département.
- Art. 7.** Le RFEO se donne pour mission de renforcer les activités conduites en faveur des femmes par une méthodologie transversale, c'est-à-dire conduire des actions simultanées pour renforcer les différents champs d'intervention tout en menant des actions spécifiques dans chaque champs.
- Art. 8.** Le RFEO vise à travailler de manière à faire diminuer les cas de violences faites aux femmes et aux filles, permettre aux femmes de connaitre leurs droits dans les zones reculées du pays et d'améliorer la vie dans la communauté.
- Art. 9.** Les valeurs de RFEO se basent sur le respect des droits humains, l'équité de genre et la solidarité.
- Art. 10.** L'organisation RFEO intervient dans des différentes activités Sociales, culturelles et économiques. Elle fait la promotion et le plaidoyer de l'éducation et la sensibilisation relative à la défense des droits humains (VBG), précisément les femmes et les filles violentées. Elle travaille dans une table de synergie au niveau du Nord-est avec les différents acteurs pour la lutte contre les violences frontalières.



**Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)**

**Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti**

**Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819**

**Mail : rfeo04@yahoo.fr**



**Art. 11.** L'organisation RFEO travaille en étroite collaboration avec les institutions étatiques telles: Le Ministère à la condition Féminine et aux droits des Femmes (MCFDF), Institut du Bien-Etre Sociale et de Recherche (IBESR), La Justice, la PNH, Office de la Protection des Citoyens (OPC), les Organisations Locale représentées par la Plateforme Genre du Nord'Est (PGNE) et la Société civile. Elle développe des liens avec d'autres organisations qui interviennent sur la problématique de la violence dans la zone et le grand Nord.

**Art. 12.** L'Organisation RFEO intervient dans Quatre (4) champs d'intervention spécifiques :

- a. Prise en charge pluridisciplinaire relative à la violence Basée sur le genre (VBG) protections ;
- b. Agriculture (commercialisation et transformation) ;
- c. Economie solidaire (mutuelle solidarité et AVEC)
- d. Culture et artisanat (Recyclage des déchets, création de biens, danse, restauration)
- e. Vulgarisation et sensibilisation des droits de la femme sur les ondes des stations de radio et les réseaux sociaux notamment Facebook, Twitter, Whatsapp. pour la circulation de l'information autour des violences faites aux femmes et des filles et des maladies sexuellement transmissibles1.

**Art. 13.** Les objectifs spécifiques de l'organisation sont :

- a. Formation ; commerce ; Education ; Culture ; Environnement ; agriculture ;
- b. Vulgarisation des droits humains et particulièrement ceux des femmes et des filles ;
- c. Entreprendre des activités profitable aux membres et à la communauté ;
- d. Organiser et participer dans les activités socioculturelles en vue de l'épanouissement personnel des membres ;
- e. faciliter les échange avec d'autres organisations de femmes évoluant dans le même domaine d'intervention ;
- f. Prise en charge des femmes et des filles victimes de violences.
- g. Sensibilisation sur l'équité de genre et la paix sociale.

**CHAPITRE II**

**Art. 14.** Pour être membre de RFEO, il faut :

- a. Etre d'abord une femme ;
-



## Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



- b. Etre citoyen Haïtienne vivant en Haïti ou à l'étranger, mais n'ayant jamais renoncé à sa nationalité ;
  - c. Avoir présenté une demande d'intégration au comité d'Exécutif (CE) de l'Organisation ;
  - d. Avoir assisté au moins à trois(3) réunions.
- Art. 15.** Des formalités de l'inscription des membres
- a. Les intéressées rempliront le formulaire de sollicitation
  - b. Chaque demande d'inscription produite doit être accompagnée deux photos et vingt-cinq (25) gourdes
  - c. Cotiser dans les réunions
  - d. Respecter le statut et toutes les décisions prises en assemblée générale
- Art. 16.** Tous les membres de RFEO ont le droit :
- a. Recevoir une carte afin de s'identifier comme membre du Rassemblement ;
  - b. Obtenir toutes les informations sur tout ce qui se passe au sein du rassemblement ;
  - c. Recevoir des formations pour améliorer leurs connaissances ;
  - d. Etre candidate pour faire partie des différents comités ;
  - e. Prendre la parole aux réunions ;
  - f. Voter, élire et sanctionner.
- Art. 17.** Tous les membres de RFEO ont comme pour devoir de:
- a. Payer leur droit d'inscription ou de réinscription annuelle ;
  - b. Cotiser dans les réunions ordinaires ;
  - c. Respecter le statut et les règlements internes du Rassemblement
  - d. Assister et participer à toutes les réunions et autres activités de groupe si elles n'ont pas d'empêchements.
  - e. Accepter toutes les décisions prises en assemblée générale ;
  - f. Dénoncer les problèmes de fonctionnement du Rassemblement ;
  - g. Défendre l'intérêt de l'organisation ;
  - h. Accompagner les victimes violences.
- Art. 18.** La qualité de membre se perd ou est suspendu dans les conditions suivantes :
- a. Décès ;
  - b. Retrait ;
  - c. Suspension ou exclusion ;
  - d. Démission acceptée par l'ensemble des membres ;
  - e. Absence fréquente dans les activités et les réunions pendant plus de six (6) mois.
- Art. 19.** Les sanctions applicables aux membres de RFEO ayant violé les statuts de l'organisation sont:



## Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



- a. Le blâme ;
- b. La suspension ;
- c. L'expulsion.

**Art. 20.** Chaque membre de RFEO peut se faire représenter dans les réunions moyennant une procuration spéciale écrite accordée à un autre membre de son choix.

**Art. 21.** Modalités pour être élu membre de la Coordination Centrale ou du Comité exécutif :

- 
- a. Etre membre actif au moins pendant cinq ans ;
  - b. Détenir son badge à jour et payer les dernières cotisations ;
  - c. Avoir participé à plusieurs activités de bénévolat;
  - d. N'avoir jamais reçu de sanction disciplinaire ;
  - e. Faire montre de capacité pour résoudre les conflits ;
  - f. Le domicile de droit personnel doit être situé au sein de l'environnement ou se situe l'association
  - g. Se porter candidat au moins (2) ans avant les élections ;
  - h. Obtenir le vote ou l'approbation de 50 +1 des membres après le dépouillement des élections.

### CHAPITRE III

**Art. 22.** L'Organisation RFEO est constituée des instances suivantes:

- a. Une Assemblée générale (AG) ;
- b. Une Coordination Centrale (CC) ;
- c. Un Comité Exécutif (CE).

#### L'Assemblée Générale (AG)

**Art. 23.** L'AG est l'instance suprême de l'association et comprend tous les membres. Le quorum de l'AG est le deux tiers 2/3 des membres de l'association. L'AG peut être ordinaire ou extraordinaire.

**Art. 24.** L'AG ordinaire se réunit une fois l'an au cours du mois de septembre. Elle prend connaissance de tous les actes ou opérations se rapportant aux faits de gestion ou d'administration de l'association.

**Art. 25.** L'AG est convoquée par le Conseil exécutif(CE). La convocation se fait par lettre ou par avis aux membres, ainsi que via des messages électroniques ou Whatsapps sur le forum officiel de l'organisation.

**Les attributions de l'AG ordinaire sont fixées comme suit :**



## Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



- a. Définir les grandes lignes de la programmation annuelle ;
- b. Entendre et sanctionner les rapports annuel du CE ainsi que les états de compte, bilan financier de l'association ;
- c. Elire et démettre les membres du CC et du CE ;
- d. Voter le budget prévisionnel ;
- e. Débattre des questions d'intérêt général ;

**Art. 26.** L'AG peut être convoquée à l'extraordinaire soit par le Comité de Coordination (CC) ou le tiers 1/3 des membres de l'AG. Le motif de la convocation doit être expédié à tous les membres au moins quinze jours à l'avance. Si le quorum de deux tiers n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée à nouveau dans un délai n'excédant pas à un mois à partir de la date de la dernière convocation. Dans ce cas, l'assemblée pourra délibérer quelque soit le nombre de membres présents.

**Art. 27.** Chaque membre de l'Assemblée Générale dispose d'une voix.

**Art. 28.** Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

**Art. 29.** Toutes les décisions engageant RFEO doivent être formellement écrites et approuvées par la Coordination Centrale (CC).

### De la Coordination Centrale (CC).

**Art. 30.** Cette Coordination a comme attribution de prendre provisoirement toutes les décisions importantes et nécessaires au profit de la dite organisation. pouvant entraîner une modification profonde et durable en attendant l'approbation de l'AG. Elle pourrait **adopter, viser le statut et les règlements internes** de l'Organisation, elle devrait être **Organisée des élections pour élire le comité Exécutif chaque deux(2) ans, en plus de cela approuver les dépenses, discuter, accepter ou bien refuser les rapports.**

**Art. 31.** La Coordination Centrale (CC) est élue par **la majorité Simple (50+1voix) présentes ou représentées** de l'Assemblée générale (AG) et son mandat a une durée de **cinq (5) ans.**

**Art. 32.** La Coordination Centrale(CC) se réunit chaque troisième jeudi du mois. Elle peut tenir dans des rencontres virtuelles au besoin pour ses prises de décisions.



**Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)**

**Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti**

**Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819**

**Mail : rfeo04@yahoo.fr**



**Art. 33. Attribution de la** Coordination Centrale (CC): -

- a. Coordonner toutes les décisions prises en assemblée générale ;
- b. Contrôler les différentes activités réalisées ;
- c. Présenter l'association devant d'autres instances( Locale, nationale et internationale)
- d. Préparer et réaliser l'assemblée générale ;
- e. Donner des rapports sur les activités au sein du rassemblement ;
- f. Planifier, Organiser les affaires de l'Organisation
- g. Développer des relations techniques et Financières avec les bailleurs de fonds
- h. Coordonner toutes les rencontres locales, nationales et internationales avec les partenaires
- i. Informer les membres sur tous ce qui se passent à l'intérieur de l'Organisation RFEO ;
- j. Faciliter la participation des membres dans des séances de formation sur le domaine d'intervention du groupe ;
- k. Renforcer et contrôler la bonne marche du comité de Exécutif ;
- l. Faire appliquer et le statut et les règlements internes ;
- m. Convoquer les Comités exécutif à tout moment donné

**Art. 34.** La Coordination Centrale(CC) est composé de Cinq(5) membres

- a. Une Présidente ;
- b. Une Administratrice ;
- c. Une responsable Finance/Comptable ;
- d. Une Conseillère technique ;
- e. Une chargée de Relation Publique.

**Responsabilité de la Présidente**

**Art. 35.** La présidente a pour fonction principale de veiller à la bonne marche de l'Organisation en ce qui a trait aux grandes lignes directives et aux valeurs qui caractérisent sa philosophie. Elle veille aussi à la réalisation des activités de RFEO, conformément aux prescrits des contrats de subvention et du manuel d'opération de chaque projet exécuté par l'Organisation.



**Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)**

**Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti**

**Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819**

**Mail : rfeo04@yahoo.fr**



**Art. 36.** Afin de garantir l'efficacité des processus développés, elle prendra les dispositions nécessaires pour que le Coordination Centrale et les bailleurs soient informés de l'état d'avancement des projets, de ses résultats et des difficultés rencontrées.

**Art. 37.** Dans le cadre de ses fonctions principales, les tâches suivantes sont assignées à la Présidente de la Coordination Centrale :

- a. Représenter l'organisation auprès des instances judiciaires, administratives, nationales et internationales, d'une manière lui permettant d'assumer des responsabilités et de prendre des décisions d'ordre technique, administratif et financier, sur la base des contrats de subvention et des exigences des bailleurs ;
- b. Signer les correspondances à émettre ;
- c. Susciter et motiver la prise de responsabilités par le personnel d'appui de RFEO et le personnel technique vacataire, selon leur niveau hiérarchique et leur compétence technique ;
- d. Assurer les moyens permettant de garantir le respect des clauses et mandats établis dans les contrats de don, les manuels d'opérations et les documents des projets ;
- e. Coordonner le processus de recrutement, sélection, passation de contrats et intégration du personnel technique, administratif, financier et d'appui de RFEO en fonction des besoins ;
- f. Superviser le fonctionnement général de RFEO, en veillant à ce que la performance de tous ses employés s'ajuste aux exigences des projets et aux conditions stipulées dans leurs contrats respectifs ;
- g. Analyser et approuver mensuellement les rapports administratifs, comptables et financiers de RFEO et Signer ou approuver toutes les correspondances de l'institution ;
- h. Prendre les mesures nécessaires pour que les vérifications de comptes s'effectuent conformément aux stipulations des contrats, et s'assurer que toute la documentation relative aux projets est disponible en vue de la vérification du bon déroulement des activités ;
- i. Prendre les mesures de redressement relevant de la compétence des partenaires et préparer celles qui doivent être soumises à la considération des bailleurs et du CA ;
- j. Négocier, formaliser et signer, selon sa compétence, les accords ou contrats avec les institutions prestataires de services, les entités bancaires et financières, nécessaires pour l'exercice de la fonction de paiement à charge de RFEO.

**Attributions du Responsable Financier et Comptable**



## Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



**Art. 38.** Le responsable des Finances et de la Comptabilité est en charge de la gestion des ressources financières et budgétaires ainsi que de la comptabilité générale du RFEO. Il a pour mandat de veiller à l'application et au respect des procédures administratives et des normes comptables et financières en s'assurant de la conformité des actions engagées avec le manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'institution. Il veillera aussi au respect des règlements et des lois en vigueur en Haïti ainsi des exigences des bailleurs. Il joue le rôle d'administratrice du Bureau en attendant la création de ce poste en fonction des besoins spécifiques.

**Art. 39.** Taches spécifiques du responsable financier et comptable :

- a. Participer à la préparation du budget global de fonctionnement du RFEO et faire le suivi de son exécution;
- b. Assurer la gestion efficace des ressources financières de l'Organisation;
- c. Préparer l'état financiers de l'Institution;
- d. Veiller à l'application du manuel de procédures administratives et le respect normes comptables;
- e. Appuyer et superviser l'élaboration des budgets des projets;
- f. Réviser les rapports financiers à envoyer aux bailleurs ;
- g. Procéder à des vérifications internes des comptes de l'Organisation;
- h. Préparer les rapports d'inventaire des biens de l'organisation ;
- i. Préparer la réalisation de l'audit annuel de l'Organisation ;
- j. Assurer la gestion des documents administratifs de l'Organisation.

**Art. 40. Tâches Spécifiques du Personnel Comptable**

- a. Assurer la comptabilité du (des) projet (s) auxquels il (elle) est affecté (e) ;
- b. S'assurer du respect des procédures en application au sein du (des) projet (s) auxquels il (elle) est affecté (e)
- c. Préparer et saisir les imputations analytiques des salaires et charges communes selon les procédures en vigueur à RFEO ;
- d. Préparation en concertation avec l'Administratrice des feuilles de paie du personnel;
- e. Participer au suivi des subventions et des fonds alloués aux projets;
- f. Participer dans la préparation des rapports financiers et des vérifications sur les projets ;
- g. Participer à l'établissement des procédures financières liées aux projets ;
- h. Assurer le suivi avec le responsable Financier et comptable sur l'exécution des dépenses (imputations correctes des lignes budgétaires) et la remise des rapports financiers ;
- i. Participer à la production dans les délais impartis des rapports financiers des projets à remettre aux bailleurs et aux bureaux de l'Organisation;



**Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)**

**Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti**

**Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819**

**Mail : rfeo04@yahoo.fr**



- j. Tenir et mettre à jour régulièrement la planification budgétaire des projets Appuyer les Coordonnateurs de projets dans le suivi budgétaire de leurs projets respectifs ;
- k. Appuyer le personnel de terrain des projets au niveau de l'exécution des budgets et la gestion des pièces justificatives recevables ;
- l. Accomplir toute autre tâche ayant rapport à sa fonction sur demande de son supérieur immédiat ou de la coordination.

**Art. 41. Dans son rôle d'Administratrice à part entière, ses attributions sont les suivantes :**

- a. Planifier, réviser et contrôler le budget de fonctionnement et des activités ;
- b. Approuver et codifier les demandes de décaissement de fonds, cela implique la révision des émissions de chèques pour les activités ;
- c. Analyser la balance mensuelle des budgets par rubrique et par programme, cela implique d'informer chaque mois aux coordonnateurs de projets l'état financier de leur projet respectif;
- d. S'assurer de l'imputation des dépenses aux lignes budgétaires appropriées de manière claire et en fonction des procédures mises en place et en collaboration avec les coordonnateur de projets ;
- e. Autoriser les dépenses de petite caisse en respectant les règlements en vigueur dans l'Organisation ;
- f. Solliciter, réviser et approuver les pro-formats pour les acquisitions des biens et services nécessaires pour la bonne marche de l'institution
- g. Rédiger et mettre à jour les circulaires courantes relevant de l'administration et voir à ce qu'elles soient distribuées ;
- h. Vérifier les vouchers de déboursement pour les chèques émis par l'organisation et les acheminer à qui de Droit.
- i. Assurer le suivi des comptes bancaires de l'institution (ouverture ou fermeture de compte, inclusion de signatures, etc.
- j. Réviser chaque mois la balance des comptes bancaires de l'Organisation, cela implique réviser et actualiser les conciliations des relevés bancaires pour les projets exécutés par l'Organisation.

**Dans son rôle d'Administratrice à part entière, ses attributions sont les Suivantes :**

Négocier, formaliser et signer, selon sa compétence, les accords ou contrats avec les institutions prestataires de services, les entités bancaires et financières, nécessaires pour l'exercice de la fonction de paiement à charge de RFEO.



## Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



### Chapitre IV

#### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**Art. 42.** Le responsable de la gestion des ressources humaines a pour attribution :

- a. Participer au contrôle de la qualité et de la quantité du travail du personnel technique, administratif et de soutien ;
- b. Participer aux évaluations de rendement du personnel technique, administratif et de soutien ;
- c. Etablir l'horaire de travail et de congés du personnel technique, administratif et de soutien ;
- d. Participer au processus de recrutement du personnel et à l'identification des besoins en personnel.

#### Responsabilité du Personnel Comptable

**Art. 43.** Sous la supervision directe du Responsable des finances et comptabilité, la (le) comptable est responsable de la comptabilité du ou des projets auxquels elle (il) est affecté (e). Il (Elle) participe à la préparation de l'audit annuel institutionnel et celui des projets ainsi qu'à la préparation des rapports financiers aux partenaires et autres bailleurs de fonds, tout en respectant les procédures administratives et financières du RFEO et les règles fiscales de la législation haïtienne en vigueur.

#### Conseil Technique et Responsabilités

**Art. 44.** Généralement, RFEO fonctionne à partir de quatre (4) sources de Financement :

- a. Les activités Génératrices de revenus réalisées constamment ;
- b. La cotisation de ses Membres
- c. Les dons reçus de ses supporteurs (Personnes physiques et morales) nationaux et internationaux
- d. Les subventions des Bailleurs

**Art. 45.** Les subventions des Bailleurs sont reçues soit à travers des projets soumis conformément aux objectifs de l'Organisation, soit à travers des appels à proposition de projets lancés par des Bailleurs qui s'alignent avec nos objectifs et nos activités. Pour analyser ces appels à proposition et élaborer les documents de projets conformément aux exigences des Bailleurs, RFEO s'est doté d'un conseil technique lui permettant de renforcer ses capacités dans le domaine d'élaboration, d'exécution et d'évaluation de ses projets. Ce conseil technique est dirigé par un conseiller principal ayant pour attributions de :

**Art. 46.** Assister RFEO dans la planification de ses activités habituelles ;

- a. Analyser les appels à proposition de Projets lancés par les Bailleurs pour voir dans quelles mesures ils s'alignent avec les activités de RFEO ;
- b. Assister la Coordination dans la rédaction des documents de Projet soumis par RFEO dans le cadre des contrats de subvention ;



## Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr

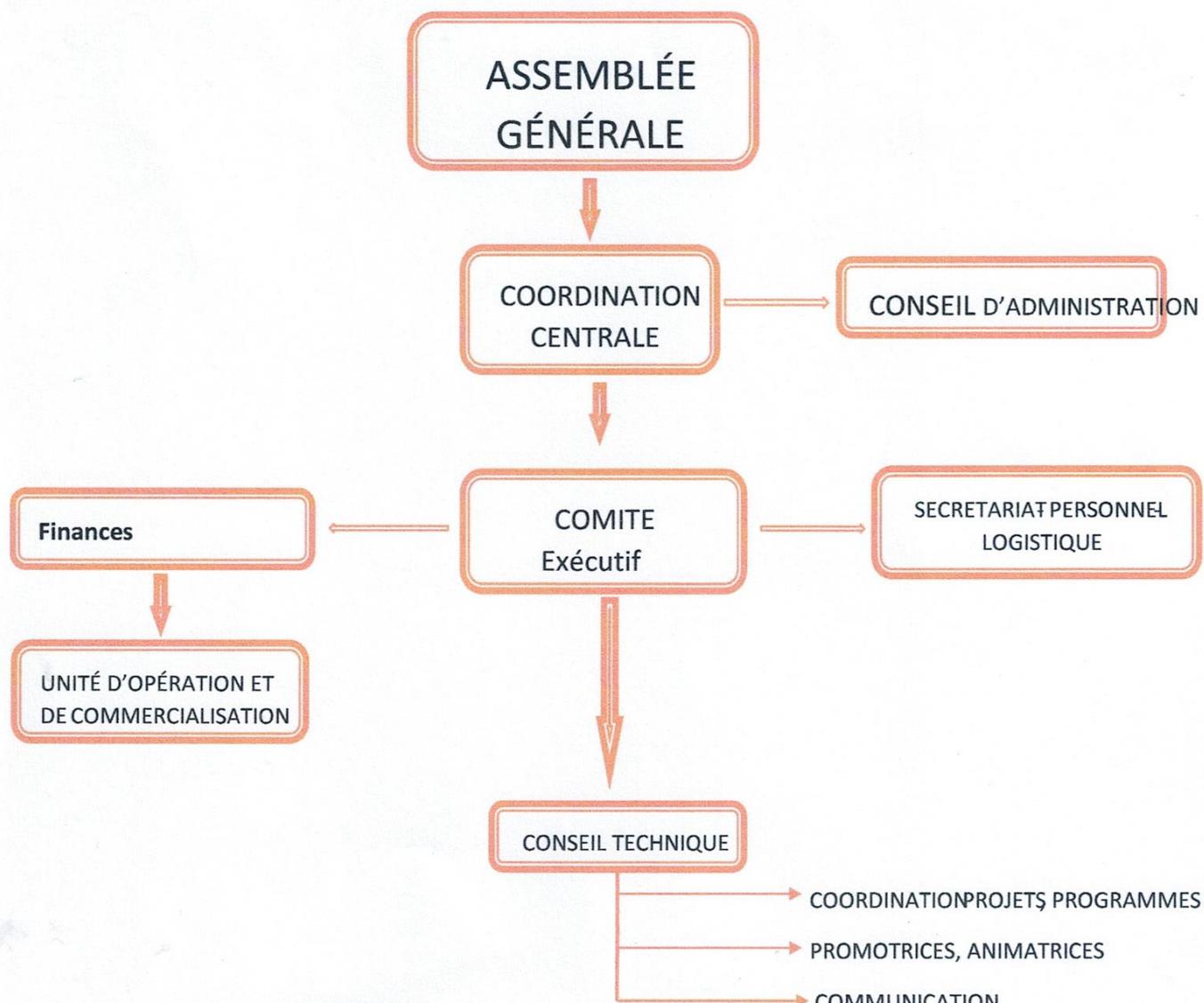


- c. Assurer la supervision des activités de RFE0 et Proposer des mesures de redressements appropriés ;
- d. Exécuter toute autre tâche que lui assigne la coordination relevant de ses compétences.

### Les membres élus pour la Coordination Centrale sont :

Nom	Prénom	CIN	Fonction	Signature
PIERRE	Roselène	1019730640	Presidente	<i>[Signature]</i>
DESHOMMES	Emmanuella	1089439787	Resp.Finances	<i>[Signature]</i>
CETOUTE	Virginie	04-12-99-1999-07-0071	Resp Com.	<i>[Signature]</i>
PIERRE	Edmonde	1019730640	Administratrice	<i>[Signature]</i>
Thony	Judette	04-04-99-1983-05-0010	Consillère Tech	<i>[Signature]</i>

### ANNEXE 1: ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION RFE0





## Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



De la coordination Executif (CE)

**Art. 47.** La Coordination Executif (CE) est désigné par **la Coordination Centrale (CC)**, **présenté et Validé** par l'Assemblée générale (AG), et son mandat a une durée de **deux (2)** ans.

**Art. 48.** La Coordination Executif (CE) se réunit chaque troisième Vendredi du mois. Elle peut tenir dans des rencontres virtuelles au besoin pour ses prises de décisions et ses activités.

**Art. 49.** La Comite Exécutif de RFEO se compose de Huit (8) membres. Et sont désignées pour deux (2) ans. Le comité exécutif se compose ainsi:

- a. Coordinatrice
- b. Coordinatrice Adjointe
- c. Secrétaire 1
- d. Trésorière 1
- e. Trésorière 2
- f. Déléguée 1
- g. Conseillère Juridique

Responsabilité principale de la Coordination Executif de la structure (CE)

**Art. 50.** La Coordination executif (CE), coiffe le comité exécutif et tous les autres comités et les sous-comités de l'Organisation RFEO notamment :

- a. Un comité de suivi;
- b. Une comite de surveillance ;
- c. Une comité de gestion pour l'activité.

### **Rôle du Comité d'exécutif**

**Art. 51.** Le comité Exécutif est l'instance chargé d'exécuter les activités interne de l'Organisation. Il s'occupe entre autres :

- a. Exécuter les projets ;
- b. Veiller a ce que les objectifs généraux de l'association soient respectés ;
- c. Trancher périodiquement les activités de l'association ;
- d. Veiller a la réalisation de l'audit financier annuel ;
- e. Assurer l'élaboration finale des projets, programmer des rapports financiers.
- f. Appliquer et faire appliquer les décisions prises en assemblée générale et de la Coordination Centrale ;
- g. Coordonner toutes les rencontres du groupe ;
- h. S'assurer de la bonne marche des activités de RFEO sur le terrain;
- i. Contrôler si les biens de RFEO sont utilisés dans des conditions ;



**Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)**

**Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti**

**Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819**

**Mail : rfeo04@yahoo.fr**



- j. Conserver, avec la secrétaire, tous les documents.

**Art. 52.** Le comité Exécutif (CE) ne peut prendre aucune décision pouvant entraîner une modification profonde et durable dans l'association sans l'assentiment de l'AG et de la Coordination Centrale.

**Art. 53. Rôle de la Coordonnatrice**

- a. Poursuivre les objectifs du comité exécutif afin de fournir les résultats escomptés;
- b. Aider les membres à réfléchir sur la façon dont l'association doit fonctionner ;
- c. Chercher à connaître l'attente des membres ;
- d. Aider à résoudre les conflits dans le rassemblement ;
- e. Facilite la bonne entente et la solidarité au sein de l'Organisation.

**Rôles et attributions du vice-coordonnatrice**

**Art. 54.** Le vice-coordonnatrice joue le même rôle et les mêmes attributions du coordonnatrice, il/elle remplace la coordonnatrice en son absence.

**Art. 55.** En cas d'incapacité de la coordonnatrice, la vice-coordonnatrice prendra sa place jusqu'à l'élection d'une autre. Si la coordonnatrice est absente pendant plus de trois mois sans motifs valables, il sera élu une nouvelle coordonnatrice.

**Art. 56. Le rôle de la Secrétaire :**

- a. Rôles et attributions des secrétaires ;
- b. Conserver les archives de l'Assemblée Générale et du comité exécutif (CE) ;
- c. Entretenir la correspondance ordinaire de l'AG et CE ;
- d. Analyser les rapports narratifs de l'association avant de les soumettre à l'AG ;
- e. Préparer les rapports du CE. ;
- f. Préparer l'ordre du jour des réunions de concert avec la coordonnatrice ;
- g. Dresser les rapports du Conseil d'Exécution (CE) et celui des assemblées générales, des réunions ordinaires et rencontre de la Coordination Centrale ;
- h. Lire les rapports de la dernière rencontre au début de chaque assemblée générale ou au début de chaque rencontre ordinaires et comité de Coordination.
- i. Tenir les archives de l'Organisation RFEO (listes des membres, dossiers des membres rapports de réunions, courriers), etc.
- j. Assurer la correspondance de l'association et d'informer le Conseil d'Exécutif(CE).



**Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)**

**Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti**

**Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819**

**Mail : rfeo04@yahoo.fr**



- k. Informer les membres du Comité exécutif (CE) de toute correspondance reçue en son nom.
- l. Préparer les rencontres, les convocations et les rappels;

**Art. 57.** Si la secrétaire est absente, la secrétaire adjointe la remplace. Si la secrétaire se porte indisponible pendant plus de trois mois, elle sera remplacée par une autre personne afin d'assurer la fin de son mandat.

**Rôles et attributions de la trésorière:**

**Art. 58.** Le rôle de la trésorière est:

- a. Recevoir les cotisations et les dons offerts à l'organisation ;
- b. Vérifier régulièrement les transactions financières de l'association ;
- c. Contresigner avec la coordonnatrice les dépenses importantes de l'association ;
- d. Analyser les rapports financiers de l'association avant de les présenter au CE et à l'AG ;
- e. Présenter en fin d'année son bilan de fermeture d'activités et le bilan de réouverture à l'assemblée ;
- f. Ramasser les cotisations et tenir le cahier de comptabilité quotidienne.
- g. Mettre à la disposition du comité de surveillance tous les documents nécessaires pour le contrôle de la gestion et de la comptabilité ;
- h. Exécuter les dépenses que le comité directeur et l'assemblée ont prévues de faire.
- i. Donner à la Coordination Centrale (CC) et au Conseil Exécution (CE) un rapport sur les biens et l'argent de la Cotisation des membres de l'organisation RFEO, afin de rapporter à l'assemblée générale ;
- j. Préparer le rapport financier pour le Conseil d'Exécution (CE) et à l'assemblée générale (AG)

**Art. 59.** Si la trésorière (1) n'est pas disponible pendant au moins quatre mois sans motif, la trésorière (2) joue les mêmes rôles, dans le cas contraire on désignera une autre personne pour les remplacer.

**Art. 60. Rôles et attributions du responsable des relations publiques :**

- a. Il maintient les contacts internes et externes avec d'autres organismes nationaux et internationaux pour RAPNE après la concertation faite entre ce dernier et le comité exécutif.
- b. Faire circuler l'information entre les membres de l'Organisation
- c. Accompagner le président dans les rencontres avec d'autres membres de l'Organisation



## Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



- d. Si les déléguées ne sont pas disponibles, la secrétaire est autorisée à les remplacer. Si les déléguées ne sont pas disponibles pendant plus de trois mois, elles seront remplacées par d'autres personnes pour le reste du mandat.

### **Art. 61. Le rôle du comité de surveillance**

- a. Veiller au fonctionnement de tous les sous-comités du rassemblement
- b. Veiller à tout ce qui passe dans le rassemblement et en prendre notes
- c. Donner des rapports de chaque assemblée générale.
- d. Assurer les suivis de toutes les activités réalisées au sein du groupe.

## **Chapitre V**

### **Art. 60. Les ressources Financière, sources, Budget de l'Organisation RFEO**

- Les ressources de RFEO sont constituées par le droit d'adhésion, la contribution des bailleurs, les subventions, des cotisations de la mutuelle de solidarité intitulée AVEC et des pénalités tirées de la structure, le don en nature ou en espèce, mobiliers ou immobiliers qu'elle pourra recevoir de toute personne

physique, morale, de toutes organisations de bienfaisance ou humanitaire de toutes organismes ou institution de développement et solidarités nationales, étrangères, publics ou privés. Et d'autres biens mobiliers ou immobiliers qu'elle pourra acquérir à titre honoraires ou à titre gratuit.

- L'organisation possède un registre de cotisation.
- RFEO peuvent organiser différentes activités afin d'augmenter ces ressources notamment :
  - e. La mise en œuvre de projet communautaire ;
  - f. Les activités de commercialisation ;
  - g. Des activités socio-culturelles ;
  - h. Des activités de crédits et prêt avec les institutions Micro-crédit ;
  - i. Mutuelle de solidarité et l'institution AVEC.
- L'organisation dispose d'un plan stratégique et d'un plan d'actions annuel. Elle a donc un système de suivi de proximité en lieu et place d'un système organisationnel. L'organisation RFEO dispose d'une base de données.
- L'organisation RFEO n'a pas d'employés. Elle n'en a jamais eu. Ses activités sont exécutées bénévolement par ses membres.
- L'Organisation RFEO pourrait ouvrir et détenir des comptes bancaires en gourdes et en dollars dans n'importe quelle banque. A présent, elle détient un compte bancaire à la SOGEBANK et l'UNIBANK en gourde et en dollars. Elle



## Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



dispose d'un ensemble d'outils de comptabilité. Elle dispose également un manuel de procédure administratives et Comptables.

- L'Organisation prévoit, sous forme de contrat spéciale, de payer les membres ayant participer dans l'exécution d'un projet spécifique et ce conformément aux activités et budget préétablis.
- Seulement la Présidente, l'Administratrice et la Conseillère technique sont autorisées à faire des transactions sur les comptes bancaires de RFEO. Ces trois membres ont droit de signature sur lesdits comptes. De ces trois personnes, deux signatures sont obligatoires et suffisent pour tout retrait : celle de la présidente et de l'administratrice ou celle de la Présidente et de la Conseillère technique.
- Dans les réunions ordinaires, les membres doivent verser une cotisation pour facilite le bon fonctionnement de l'organisation. Le montant de la cotisation sera fixée et annoncée chaque année en assemblée générale.
- L'organisation RFEO doit toujours disposer d'une caisse de soutien pour pouvoir répondre aux besoins de ses membres qui font face aux aléas de la vie tels que : la maladie, la mort, accident, anniversaire, ainsi que l'écolage des enfants.
- En cas de dissolution dument constatée, la Coordination Centraleest chargé de la liquidation des biens.
- Les biens de l'association seront inventories en conformité avec les prescriptions légales haïtiennes régissant la matière. Le patrimoine restant après liquidation des obligations sera attribué à une ou plusieurs institutions analogues à cet effet par le comité exécutif.

Révisé à Ouanaminthe, en triple original dont deux pour le Ministère des Affaires Sociales et du Travail et un pour les archives de l'Association, le deux novembre deux mille vingt-et-un.

Approuvée en assemblée générale des membres en date du huit novembre deux mille vingt-et-un.

Suivent les signatures des membres ;

*Nom/Prénom, NIF, signature*

Nom	Prénom	Poste	CIN	Signature
MARSEILLE	Rose Sabine	Coordonnatrice	1054930634	[Signature]
ELIE	Lydie	Vice Coordonnatrice	001-356-654-2	Elie Lydie
AVENA	Venia	Secrétaire 1	1108 18 05 75	Venia A.
JEAN	Lourdres Diana	Secrétaire 2	04-04-99-1989-02	[Signature]
JEAN	Miaudeline	Trésorière 1	003-826-548-3	J. M.



Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe(RFEO)

Adresse : Rue Assomption, Ouanaminthe, Haïti

Téléphone : (509) 4861 3634 / 3354 4819

Mail : rfeo04@yahoo.fr



BIEN- AIME	Christamène	Trésorière 2	005-977-8522	OB
CODIO	Mezulia	Déléguée 1	116-873-602	Codio Mezulia
ROCHER	Wideline	Conseillère Juridique	743 732 312	R.W

Pour la Coordination Centrale :

Roselène PIERRE

Présidente

Edmonde PIERRE

Vice Presidente/ Administratif

Emmanuella DESHOMMES

Resp.Finances/ Comptable

CETOUTE Virginie

Conseillère Technique

THONY Judette

Responsable Communication

Pour le Comité Executif :

Marseille Rose Sabine

Coordonnatrice

ELIE Lydie

Vice Coordonnatrice

JEAN Lourdes Diana

Secrétaire 2

Jean Miaudeline

Trésorière 1

Christamène BIEN-AIMÉ

Tresorière 2

ROCHER Wideline

Conseillère Juridique

Codio Mezulia

Deleguée 1

AVENA Venia

Secrétaire 1

Venia A.

Vu uniquement pour la légalisation des signatures apposées ci-dessus.

